

**Délégation d'attributions au Maire
Compte-rendu des décisions prises**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 38

LE QUATRE NOVEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT- PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme OUVRY, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme GAILLARD.

Pouvoirs ont été donnés par Mme OUVRY à M. BAZIN, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à M. LEMASSON, M. WILKINSON à Mme TESTELIN, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur LEVEAU, Député Maire, invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des décisions qui ont été prises, depuis le 9 septembre dernier en vertu de la délégation accordée au Maire et à certains adjoints par délibérations du 14 novembre 2002 et du 27 mai 2004 :

- ↳ Mise à disposition à titre gratuit de locaux au pôle de services La Fontaine - bénéficiaire : Centre d'Information et de Recrutement de l'Armée de Terre - avenant n°1 à la convention initiale - durée : un an à compter du 1^{er} septembre 2004.
- ↳ Location-entretien d'une fontaine à eau - bénéficiaire : Police Municipale - avenant n°4 au contrat initial - titulaire du contrat : société Elis.
- ↳ Service Propreté Urbaine - installation et location de deux cuves et fourniture de gaz propane combustible pour le chauffage et l'eau sanitaire du bâtiment administratif - titulaire du marché : société Primagaz - durée : 9 ans à compter du 15 septembre 2004 - montant annuel de location des cuves : 357,60 €TTC - montant annuel pour la fourniture de gaz : 11 840,40 €TTC.
- ↳ Effacement du réseau basse tension et du réseau d'éclairage public rue de Sygogne, rue du Cœur Couronné, rue Saint Rémy et rue Richard Simon - titulaire du marché : société Cégélec Sdem - montant du marché : 126 235,29 €TTC.
- ↳ Transports liés aux activités scolaires pour l'année 2004/2005 - titulaire du marché : société CNA - montant prévisionnel : 34 903,61 €TTC.
- ↳ Acquisition de livres non scolaires - lot n°1 : livres pour adultes - titulaire du marché : société Alizé SFL - lot n°2 : livres pour la jeunesse : titulaire du marché : librairie La Sirène - durée des marchés : jusqu'au 31 décembre 2005 - tarifs appliqués : rabais de 9% sur les prix publics des éditeurs.
- ↳ Convention d'échange de prestations entre la Ville de Dieppe et la SARL Cart'Com - production et diffusion de documents à caractère culturel, touristique, sportif, caritatif ou institutionnel - durée de la convention : un an renouvelable trois fois par tacite reconduction.
- ↳ Banquets destinés aux personnes âgées :
 - Organisation des 4 repas - titulaire du marché : Lecointe Traiteur - prix du repas : 17,55 €TTC - coût du personnel : 2 750,80 €TTC.
 - Décoration du gymnase - titulaire du marché : Top Réception LDM - montant de la prestation : 6 500 €TTC.
 - Organisation du spectacle - titulaire du marché : Cocktail Music Hall - montant des prestations : 16 000 €TTC.
- ↳ Prestations musicales - spectacles plein air :
 - "Les chiens aboient" - dimanche 22 août 2004 - titulaire du contrat : Compagnie Provisoire - coût de la prestation : 1 379,30 €TTC.
 - "Les Saltimbanques de l'Impossible" - dimanche 15 août 2004 - coût de la prestation : 1 100 €TTC.
 - "Images et musiques du monde" - dimanche 29 août 2004 - coût de la prestation : 2 147,49 €TTC.
- ↳ Contrat de maintenance des systèmes de sécurité incendie - centre aéré de Puys, mini-crèche "ours brun", château musée, centre Jean Renoir - titulaire du marché : société Siemens Cerberus - montant du marché : 6 610,29 €TTC.

- ↳ Mise à disposition de locaux dans l'ancien lycée Emulation Dieppoise - bénéficiaire : centre hospitalier de Dieppe - location consentie à titre gratuit - durée : un an à compter du 1^{er} septembre 2004.
- ↳ Fourniture de 5 400 colis de Noël destinés aux personnes âgées - titulaire du marché : société PJV - coût unitaire : 14,50 €TTC.
- ↳ Attributions de logements de fonction enseignant :
 - Ecole Sonia Delaunay - bénéficiaire : Patrick Dossier suite à son intégration dans le corps des professeurs des écoles - montant mensuel du loyer : 270 €.
 - Centre culturel Jean Renoir - bénéficiaire : Jean-Paul Debonne - mise à disposition par nécessité absolue de service.
 - Ecole Elsa Triolet - bénéficiaire : Marina Buquet - montant mensuel du loyer : 370 €.
 - Ecole Jeanne Magny - bénéficiaire : Sébastien Allaire - montant mensuel du loyer : 373,74 €.
 - Ecole Boudier - bénéficiaire : Janick Calbry - montant mensuel du loyer : 305 €.
 - Ecole Paul Bert - bénéficiaire : Catherine Danger - montant mensuel du loyer : 400 €.
- ↳ Mise à disposition à titre gratuit d'une salle au pôle de services du Pollet - bénéficiaire : association "la Boutique de Gestion de Haute-Normandie" - objet : accueil et accompagnement des personnes en situation d'insertion - durée : un an à compter du 1^{er} octobre 2004.
- ↳ Occupation temporaire de la pelouse Est du Front de Mer pour l'organisation de la Foire Expo de Dieppe pour les années 2004, 2005 et 2006 - Convention d'occupation à titre gratuit.
- ↳ Hébergement du site WEB de la Mairie de Dieppe - titulaire du marché : société NET - durée : 12 mois renouvelable quatre fois - coût annuel : 2 138,45 €TTC.
- ↳ Mise en place d'un système de contrôle des accès par vidéosurveillance de l'hôtel de ville - avenant n°1 au marché initial - objet : mise en place d'un boîtier bris de glace - titulaire du marché : société DES - montant : 162,23 €TTC.
- ↳ Prise en charge des frais et honoraires d'avocat - Contentieux -
 - référé préventif - construction d'une crèche - affaire Ville de Dieppe c/copropriétaires immeuble Lacroix.
 - Demande d'annulation de permis de construire délivré par la Ville de Dieppe le 10 février 2004 en vue d'une construction neuve rue Jouanne à Puys.
- ↳ Modification de la régie de recettes pour l'encaissement des produits provenant des pôles de services de la mission du contrat de ville.
- ↳ Connexion de sites distants par mise en place de liaison laser, hertziennes ou boucle locale radio - décision d'affermir la tranche n°1 des lots 6 et 7 - titulaire du marché : société PC Thelle - montant total des deux lots : 18 676,73 €TTC - décision d'affermir la tranche n°1 des lots 5 et 8 - titulaire du marché : société Comsys - montant total des deux lots : 30 490,82 €TTC.
- ↳ Aménagement des locaux du Service Propreté Urbaine :
 - Lot n°1 : acquisition de mobilier pour les bureaux, le réfectoire et l'infirmierie - titulaire du marché : société SANSEN - montant du marché : 19 709,70 €TTC.
 - Lot n°3 : acquisition de vestiaires pour les ateliers - titulaire du marché : société Atelier 3A - montant du marché : 11 815,25 €TTC.

- ↳ Location-entretien d'une plieuse inséreuse - titulaire du marché : société Satas - coût annuel de la location : 4 713,91 €TTC - durée du contrat : quatre ans.
- ↳ Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain situé à Saint Aubin sur Scie - bénéficiaire : association Espace Paint - durée : un an à compter du 1^{er} octobre 2004.
- ↳ Renouvellement du bail autorisant l'occupation de locaux à l'école Desceliers par l'Inspection Dieppe Ouest à compter du 1^{er} septembre 2003 - montant du loyer annuel : 3 276 €.
- ↳ Mise à disposition à titre gratuit de locaux dans l'ancien collège des Oratoriens quai Henri IV - bénéficiaire : association "Dieppe Scène Nationale" - objet : accueil temporaire d'artistes en résidence ou de passage.
- ↳ Achat de balais pour balayeuses aspiratrices - titulaire du marché : Société Brosserie Lecler Noël - montant minimum : 17 940 €TTC - montant maximum : 71 760 €TTC - durée du marché : un an.

Le Conseil Municipal prend acte.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 novembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Décision modificative n°2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 38

LE QUATRE NOVEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT- PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme OUVRY, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme GAILLARD.

Pouvoirs ont été donnés par Mme OUVRY à M. BAZIN, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à M. LEMASSON, M. WILKINSON à Mme TESTELIN, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal la décision modificative n° 2 qui tient compte des réajustements de crédit, des dépenses et des recettes nouvelles après le vote du Budget Primitif 2004.

Elle comprend pour chacune des sections, en dépenses et en recettes, les éléments suivants :

Budget Principal

Investissement :

Dépenses

- Provisions réglementées	31 750,00
- Provisions pour risques et charges	247 510,60
- Emprunts et dettes assimilés	325 947,00
- Moins-values de cession	76 200,00
- Immobilisations incorporelles	- 40 900,00
- Immobilisations corporelles	170 060,91
- Immobilisations en cours	109 419,15
- Autres immobilisations financières	31 750,00
- Opérations pour compte de tiers	2 934,30
- Charges à répartir	15 503,06
Total	970 175,02

Recettes

- Dotations et fonds divers	167 339,00
- Subventions d'investissement	- 153 685,00
- Emprunts	343 549,00
- Moins-values de cession	70 000,00
- Immobilisations incorporelles	287 069,41
- Immobilisations corporelles	25 000,00
- Immobilisations en cours	32 709,94
- Opérations pour compte de tiers	2 934,30
- Virement de la section de fonctionnement	195 258,37
Total	970 175,02

Fonctionnement :

Dépenses

- Charges à caractère général	102 406,00
- Charges de personnel	- 2 719,00
- Charges de gestion courante	509 356,23
- Charges financières	15 102,00
- Charges exceptionnelles	40 596,00
- Valeurs comptables des immobilisations cédées	25 000,00
- Différence sur réalisations	70 000,00
- Dépenses imprévues	- 50 000,00
- Virement à la section d'investissement	195 258,37
Total	904 999,60

Recettes

- Impôts et taxes	14 000,00
- Dotations et participations	239 398,00
- Autres produits de gestion courante	9 456,00
- Produits exceptionnels	78 752,26
- Différences sur réalisations	76 200,00
- Reprises en provisions et amortissement	279 260,60
- Transferts de charges	15 503,06
- Résultat reporté	192 429,68
Total	904 999,60

Budget du Stationnement

Fonctionnement :

Dépenses

- Titres annulés	1 500,00
- Rémunération du personnel	- 1 500,00
- Contrats prestations de service	60 000,00
Total	60 000,00

Recettes

- Impôts et taxes

60 000,00

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 29 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 9 voix contre (groupe communiste, groupe socialiste et M. PARIS)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 novembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Décision modificative n°1 de l'exercice 2004
Budget du Centre d'hébergement "Les Roches"**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 32

LE QUATRE NOVEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT- PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme OUVRY, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme GAILLARD.

Pouvoirs ont été donnés par Mme OUVRY à M. BAZIN, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à M. LEMASSON, M. WILKINSON à Mme TESTELIN, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative n°1/2004 du Centre d'hébergement « les Roches », laquelle a été préalablement approuvée par le Conseil d'Exploitation lors de sa séance du 12 octobre 2004.

Section d'Investissement

Dépenses

2184 - Mobilier 325,93 €

Recettes

001 - Résultat reporté 325,93 €

Section fonctionnement

Dépenses

011 - Charges à caractère général - 3 743,12 €

012 - Charges de personnel et assimilé + 7 200,00 €

Total 3 456,88 €

Recettes

002 - Résultat reporté 3 456,88 €

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :
- ☞ 29 voix pour (groupe de la majorité)
 - ☞ 3 abstentions (groupe socialiste et M. PARIS)
 - ☞ Le groupe communiste ne participe pas au vote.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 novembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Syndicats intercommunaux et Etablissements publics
Communication de documents budgétaires**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 38

LE QUATRE NOVEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT- PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme OUVRY, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme GAILLARD.

Pouvoirs ont été donnés par Mme OUVRY à M. BAZIN, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à M. LEMASSON, M. WILKINSON à Mme TESTELIN, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que l'article L 5212-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que "copie du budget et des comptes du Syndicat est adressée chaque année aux Conseils Municipaux des communes syndiquées".

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de prendre connaissance du Compte Administratif 2003 des établissements publics et des syndicats intercommunaux dont est membre la Ville de Dieppe :

- **Syndicat Intercommunal pour la Gestion et le Développement d'un Centre informatique (S.I.G.D.C.I.)**

Le résultat comptable de l'exercice 2003 de la section de fonctionnement correspondant à la différence entre les recettes et les dépenses est arrêté à la somme de :

<u>Recettes</u>	
Titres de recettes émis :	2 301 926,47 €
Rattachements :	0,00 €
Résultat de fonctionnement reporté :	795 239,82 €
<u>Dépenses</u>	
Mandats émis :	2 309 725,72 €
Rattachements :	23 064,59 €
<u>Résultat comptable :</u>	<u>+ 764 375,98 €</u>

Le résultat comptable de l'exercice 2003 de la section d'investissement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recettes émis	610 569,45 €
Résultat d'investissement reporté	982 211,34 €
<u>Dépenses :</u>	
Mandats émis	355 497,12 €
<u>Résultat comptable</u>	<u>+ 1 237 283,67 €</u>

- **Pôle de Développement Touristique (PDT)**

Le résultat comptable de l'exercice 2003 de la section de fonctionnement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recettes émis	177 459,92 €
Rattachements	47 798,45 €
Résultat de fonctionnement reporté	21 304,16 €
<u>Dépenses :</u>	
Mandat émis	145 930,12 €
Rattachements	49 730,69 €
<u>Résultat comptable :</u>	<u>+ 50 901,72 €</u>

Le résultat comptable de l'exercice 2003 de la section d'investissement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recette émis	14 627,58 €
Résultat d'investissement	7 340,15 €
<u>Dépenses :</u>	
Mandats émis	0,00 €
<u>Résultat comptable</u>	<u>+ 21 967,73€</u>

- **Syndicat Intercommunal pour l'Enseignement Musical en Pays Dieppois (SYDEMPAD)**

Le résultat comptable de l'exercice 2003 de la section de fonctionnement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recettes émis	3 083 684,48 €
Rattachements	0,00 €
Résultat de fonctionnement reporté	46 017,46 €
<u>Dépenses :</u>	
Mandats émis	2 676 181,52 €
Rattachements	18 225,06 €
<u>Résultat comptable</u>	<u>+ 435 295,36 €</u>

Le résultat comptable de l'exercice 2003 de la section d'investissement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recettes émis	338 622,38 €
<u>Dépenses :</u>	
Mandats émis	369 422,58 €
Résultat d'investissement reporté	266 028,70 €
<u>Résultat comptable</u>	<u>- 296 828,90 €</u>

Ce résultat déficitaire de la section d'investissement sera affecté à l'exercice 2004 lors de l'adoption du budget supplémentaire.

- Syndicat du Parc d'Activité du Port de l'Est (SIPAPE)

Budget Principal

Le résultat comptable de l'exercice 2003 de la section de fonctionnement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres émis	39 062,64 €
Rattachements	0,00 €
Résultat de fonctionnement reporté	26 098,88 €
<u>Dépenses :</u>	
Mandats émis	34 662,70 €
Rattachements	3 600,00 €
<u>Résultat comptable :</u>	<u>+ 26 898,82 €</u>

Le résultat comptable de l'exercice 2003 de la section d'investissement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres émis	21 870,33 €
Résultat d'investissement reporté	125 179,34 €
<u>Dépenses :</u>	
Mandats émis	20 000,00 €
<u>Résultat comptable</u>	<u>+ 127 049,67 €</u>

Budget Atelier Relais

Le résultat comptable de l'exercice 2003 de la section de fonctionnement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recette émis	782 583,29 €
Rattachements	0,00 €
Résultat de fonctionnement reporté	134 729,28 €
<u>Dépenses :</u>	
Mandats émis	576 263,28 €
Rattachements	14 522,67 €

Résultat comptable + 326 526,62 €

Le résultat comptable de l'exercice 2003 de la section d'investissement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recette émis	746 515,30 €

<u>Dépenses :</u>	
Mandats émis	674 400,25 €
Résultat d'investissement reporté	202 796,29 €

Résultat comptable - 130 681,24 €

Ce résultat déficitaire de la section d'investissement sera affecté à l'exercice 2004 lors de l'adoption du budget supplémentaire.

- **Domaine les Roches**

Le résultat comptable de l'exercice 2003 de la section de fonctionnement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres émis	270 351,97 €
Rattachements	0,00 €
Résultat de fonctionnement reporté	17 310,06 €

<u>Dépenses :</u>	
Mandats émis	282 705,15 €
Rattachements	1 500,00 €

Résultat comptable + 3 456,88 €

Le résultat comptable de l'exercice 2003 de la section d'investissement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres émis	5 565,80 €

<u>Dépenses :</u>	
Mandats émis	3 718,42 €
Résultat d'investissement reporté	1 521,45 €

Résultat comptable + 325,93 €

- **Régie de Restauration Municipale**

Le résultat comptable de l'exercice 2003 de la section de fonctionnement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recette émis	1 640 856,36 €
Rattachements	0,00 €
Résultat de fonctionnement reporté	229 417,08 €

<u>Dépenses :</u>	
Mandats émis	1 603 448,40 €
Rattachements	47 020,08 €

Résultat comptable : + 219 804,96 €

Le résultat comptable de l'exercice 2003 de la section d'investissement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recettes émis	11 258,18 €
Résultat d'investissement reporté	4 203,16 €

<u>Dépenses :</u>	
Mandats émis	2 835,00 €

Résultat comptable : + 12 626,34 €

- **Syndicat Mixte pour le Refinancement des Avances C.N.E du Grand Chantier de Penly**

Le résultat comptable de l'exercice 2003 de la section de fonctionnement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes</u>	
Titres de recettes émis	2 691 111,05 €
Rattachements	0,00 €

<u>Dépenses</u>	
Mandats émis	2 691 110,91 €
Rattachements	0,00 €

Résultat comptable + 0,14 €

Le résultat comptable de l'exercice 2003 de la section d'investissement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Virement de la section de Fonctionnement :	2 482 427,68 €

<u>Dépenses :</u>	
Mandats émis	2 482 427,77 €

Résultat comptable - 0,09 €

- **SEM Locale de Coopération Transmanche**

Le résultat comptable de l'exercice 2003 de la section de fonctionnement est arrêté à la somme de :

Recettes

Titres de recettes émis	14 106 547,93 €
Rattachements	0,00 €
Résultat de fonctionnement reporté	2 356 756,99 €

Dépenses

Mandats émis	24 928 381,64 €
Rattachements	0,00 €

Résultat comptable - 8 465 076,72 €

Le résultat comptable de l'exercice 2003 de la section d'investissement est arrêté à la somme de :

Recettes :

Titres de recettes émis	25 246 853,57 €
-------------------------	-----------------

Dépenses :

Mandats émis	1 704 045,12 €
Résultat d'investissement reporté	12 559 413,72 €

Résultat comptable : + 10 983 394,73 €

- **Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise**

Budget Principal

Le résultat comptable de l'exercice 2003 de la section de fonctionnement est arrêté à la somme de :

Recettes

Titres de recettes émis	16 207 192,24 €
Rattachements	0,00 €
Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €

Dépenses

Mandats émis	13 494 380,50 €
Rattachements	0,00 €

Résultat comptable 2 712 811,74 €

Le résultat comptable de l'exercice 2003 de la section d'investissement est arrêté à la somme de :

Recettes :

Titres de recettes émis 0,00 €

Dépenses :

Mandats émis 188 841,36 €

Résultat d'investissement reporté 0,00 €

Résultat comptable : - 188 841,36 €

Budget annexe pour le service Assainissement

Le résultat comptable de l'exercice 2003 de la section de fonctionnement est arrêté à la somme de :

Recettes

Titres de recettes émis 1 281 682,32 €

Rattachements 0,00 €

Résultat de fonctionnement reporté 173 150,22 €

Dépenses

Mandats émis 1 290 843,93 €

Rattachements 0,00 €

Résultat comptable + 163 988,61 €

Le résultat comptable de l'exercice 2003 de la section d'investissement est arrêté à la somme de :

Recettes :

Titres de recettes émis 41 737 931,53 €

Résultat d'investissement reporté 5 113,23 €

Dépenses :

Mandats émis 42 154 436,52 €

Résultat d'investissement reporté 0,00 €

Résultat comptable : - 411 391,76 €

Budget annexe pour le service de l'Eau

Le résultat comptable de l'exercice 2003 de la section de fonctionnement est arrêté à la somme de :

Recettes

Titres de recettes émis	441 505,18 €
Rattachements	0,00 €
Résultat de fonctionnement reporté	87 487,02 €

Dépenses

Mandats émis	452 879,68 €
Rattachements	0,00 €

Résultat comptable + 76 112,52 €

Le résultat comptable de l'exercice 2003 de la section d'investissement est arrêté à la somme de :

Recettes :

Titres de recettes émis	11 288 784,92 €
Résultat d'investissement reporté	0,00 €

Dépenses :

Mandats émis	11 304 018,56 €
Résultat d'investissement reporté	4 150,65 €

Résultat comptable : - 19 384,29 €

Budget annexe pour le service des Transports Publics

Le résultat comptable de l'exercice 2003 de la section de fonctionnement est arrêté à la somme de :

Recettes

Titres de recettes émis	1 565 255,67 €
Rattachements	0,00 €
Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €

Dépenses

Mandats émis	1 034 714,34 €
Rattachements	0,00 €

Résultat comptable + 530 541,33 €

Le résultat comptable de l'exercice 2003 de la section d'investissement est arrêté à la somme de :

Recettes :

Titres de recettes émis	34 442,73 €
Résultat d'investissement reporté	0,00 €

Dépenses :

Mandats émis	3 842,00 €
Résultat d'investissement reporté	0,00 €

Résultat comptable : + 30 600,73 €

- **Syndicat pour l'Extension du Golf de Dieppe Pourville - SYLEG**

Le compte Administratif n'ayant pas été voté, les comptes ne peuvent être communiqués.

Le Conseil Municipal prend acte.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 novembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Transfert de la gare routière - Reprise de la surtaxe versée par la
Compagnie Normande d'Autobus dans le budget principal**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 38

LE QUATRE NOVEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT- PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme OUVRY, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme GAILLARD.

Pouvoirs ont été donnés par Mme OUVRY à M. BAZIN, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à M. LEMASSON, M. WILKINSON à Mme TESTELIN, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que la convention d'affermage conclue avec la C.N.A à compter du 1^{er} janvier 1983 prévoyait :

- la perception d'une surtaxe par billet reversée à la ville de Dieppe, pour financer les travaux d'amélioration de la gare routière, et pour rembourser le loyer versé par la ville à la SNCF pour l'occupation des dépendances de la gare routière,
- un total de 18 576,96 € provenant :
 - de la surtaxe versée en 1994 pour un montant de : 11 665,35 €
 - de la surtaxe versée en 1995 pour un montant de : 3 593,35 €
 - de la surtaxe versée en 1996 pour un montant de : 3 318,26 €

est disponible sur un compte d'affectation spécial à la Trésorerie Municipale.

Considérant qu'il n'y a plus eu de versement depuis 1996, qu'aucun travaux n'a été effectué depuis cette date et qu'une nouvelle convention est aujourd'hui sans objet du fait du transfert à la Communauté d'Agglomération « Dieppe Maritime » de la compétence Transport,

Il est proposé au Conseil Municipal de réintégrer le montant disponible soit 18 576,96 € dans les comptes budgétaires de la ville, en produits exceptionnels.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 novembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Reprise de la provision pour grosses réparations (budget eau-
assainissement) dans le budget principal**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 38

LE QUATRE NOVEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT- PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme OUVRY, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme GAILLARD.

Pouvoirs ont été donnés par Mme OUVRY à M. BAZIN, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à M. LEMASSON, M. WILKINSON à Mme TESTELIN, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose qu'une provision pour grosses réparations de 247 510,60 € avait été constituée dans les budgets annexes eau et assainissement (avant 1989).

A la suite de la réintégration de ces budgets dans le budget principal 2003, cette provision reste en solde au compte 1 572. Celle-ci n'ayant plus de raison d'être, il convient de reprendre cette provision en totalité par opération d'ordre budgétaire dans le budget principal.

Il est proposé au Conseil Municipal d'inscrire l'opération suivante :

<u>Dépenses d'investissement</u>	
01 1572	247 510,60
<u>Recettes de fonctionnement</u>	
01 7875	247 510,60

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :
- ☞ 31 voix pour (groupe de la majorité et groupe socialiste)
- ☞ 7 abstentions (groupe communiste et M. PARIS)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 novembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Régisseurs - Constat et apurement des débits - Régie de recette
du stationnement**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 38

LE QUATRE NOVEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT- PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme OUVRY, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme GAILLARD.

Pouvoirs ont été donnés par Mme OUVRY à M. BAZIN, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à M. LEMASSON, M. WILKINSON à Mme TESTELIN, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose :

Vu le décret n° 2003-636 du 7 juillet 2003 modifiant le décret n° 64-1022 du 29 septembre 1964 relatif à la constatation et à l'apurement des débits des comptables publics et assimilés, et le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu le décret n° 64-1022 du 29 septembre 1964 modifié relatif à la constatation et à l'apurement des débits des comptables publics et assimilés et notamment les articles 5 à 8 définissant la procédure selon laquelle des régisseurs mis en débet peuvent obtenir soit la décharge, soit la remise gracieuse de leur responsabilité,

Vu le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs et notamment les articles 11 et suivants,

Considérant qu'en vertu de l'article 15 du décret n° 2003-636 du 7 juillet 2003 ayant modifié les précédents à compter du 1^{er} septembre 2003, les Trésoriers Payeurs Généraux de département peuvent recevoir délégation de pouvoir pour statuer sur les demandes en décharge de responsabilité et en remise gracieuse des comptables,

Que, suite à cette déconcentration, la procédure ayant changé, il est désormais exigé que le Conseil Municipal émette un avis en plus de celui du comptable assignataire et de l'ordonnateur, tant en matière de décharge de responsabilité qu'en matière de remise gracieuse.

Considérant que :

- le 18 décembre 2003, le régisseur titulaire de la régie stationnement a constaté qu'une somme de 193,00 € avait été dérobée par effraction dans les horodateurs situés place Nationale et rue Saint Rémy,
- le 4 mars 2004 à 11h15, le régisseur suppléant de la régie stationnement a constaté, lors de sa tournée que l'horodateur de la rue Richard Simon avait été percé à l'aide d'un engin quelconque permettant aux malfaiteurs de dérober la somme de 6,90 € mais aussi et surtout la serrure de cet appareil permettant aux malfaiteurs de faire une copie de la clef. Les mesures ont été prises afin de changer les serrures mais cela nécessite un délai de 4 semaines,
- le 5 mars 2004, le régisseur suppléant de la régie stationnement a constaté qu'une somme de 308,30 € avait été dérobée dans les horodateurs de la zone orange. Les auteurs du vol ont pu à l'aide d'une fausse clef dérober les recettes de ces horodateurs,
- le 8 mars 2004, le régisseur titulaire de la régie stationnement a constaté qu'une somme totale de 224,30 € avait été dérobée dans les horodateurs de la zone verte et de la zone orange Les auteurs du vol ont pu à l'aide d'une fausse clef dérober les recettes de ces horodateurs,
- le 15 mars 2004, le régisseur titulaire de la régie stationnement a constaté qu'une somme de 31,30 € avait été dérobée dans les horodateurs situés rue du Chêne percé ainsi qu'une somme de 44,30 € dans d'autres horodateurs. Les auteurs du vol ont pu à l'aide d'une fausse clef dérober les recettes de ces horodateurs,

Suite à ces vols, toutes les dispositions nécessaires afin de sécuriser les équipements ont été engagées.

Considérant que le régisseur titulaire et le régisseur suppléant ont toujours fait preuve de sérieux et de conscience professionnelle, compte tenu de leurs états de service et de l'absence de faute,

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à la demande en décharge de responsabilité ou à défaut la remise gracieuse du régisseur titulaire et du régisseur suppléant concernant ces vols.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 novembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Semad - Demande de garantie d'emprunt - Financement de l'opération
d'aménagement du lotissement du Golf (annule et remplace la
délibération n°9 du 02.07.04)**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 36

LE QUATRE NOVEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT- PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme OUVRY, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme GAILLARD.

Pouvoirs ont été donnés par Mme OUVRY à M. BAZIN, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à M. LEMASSON, M. WILKINSON à Mme TESTELIN, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que la SEMAD sollicite la garantie à 80 % de la Ville de Dieppe pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 731 000 € destiné au financement de l'opération d'aménagement du « Lotissement du Golf ».

Il est proposé au Conseil Municipal de la Ville de Dieppe d'adopter la délibération suivante :

Vu l'article 19.2 du Code des Caisses d'Epargne,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2021 du Code Civil,

Article 1 : La Ville de Dieppe accorde sa garantie à la SEMAD pour le remboursement de la somme de 584 800 €, représentant 80 % d'un emprunt d'un montant de 731 000 € que cet organisme se propose de contracter auprès de Dexia Crédit Local.

Ce Prêt est destiné à financer l'opération d'aménagement du « Lotissement du Golf ». Cette garantie est émise en pleine connaissance de l'existence d'appels ou de contentieux et demeurera valable quelle que soit l'issue de ces appels ou contentieux, et notamment en cas d'annulation par la Cour Administrative d'appel de l'arrêté de lotir du 12 mars 2001.

Article 2 : Les caractéristiques du prêt consenti par Dexia Crédit Local sont les suivantes :

- Montant731 000 €
- Durée.....30 mois soit 10 trimestres
- Index.....Euribor 3 mois + marge 0,35%
- Échéances.....Trimestrielles
- Amortissement.....In fine
- Remboursement possible à chaque échéance sans indemnité
- Commission de mise en place.....1 500 €

Article 3 : La ville déclare que cette garantie est accordée en conformité avec les dispositions de la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 dite « loi Gallan », et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage de risque.

Article 4 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande de Dexia Crédit Local dressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 5 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 6 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur l'Adjoint Délégué à signer en qualité de garant le contrat de prêt d'un montant de 731 000 € à intervenir entre Dexia Crédit Local et la SEMAD ; il est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations que nécessitera, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie, et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

☞ M. LEVEAU et Mme MASSUGER ne prennent pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 novembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Sodineuf Habitat Normand - Demande de garantie d'emprunt
Dieppe ILN - rue du Haut Pas - Réhabilitation de 11 logements**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 38

LE QUATRE NOVEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT- PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme OUVRY, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme GAILLARD.

Pouvoirs ont été donnés par Mme OUVRY à M. BAZIN, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à M. LEMASSON, M. WILKINSON à Mme TESTELIN, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que par courrier en date du 23 septembre 2004 , la société Sodineuf Habitat Normand sollicite la garantie à 50 % de la Ville de Dieppe pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 150 000 € destiné à financer les travaux de réhabilitation de 11 logements à Dieppe ILN- Rue du Haut-Pas.

Il est proposé au Conseil Municipal de la Ville de Dieppe d'adopter la délibération suivante :

Vu l'article 19.2 du Code des Caisses d'Epargne,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2021 du Code Civil,

Article 1 : La Ville de Dieppe accorde sa garantie à Sodineuf Habitat Normand pour le remboursement de la somme de 75 000 €, représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 150 000 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce Prêt est destiné à financer une opération de réhabilitation de 11 logements (logements collectifs) située rue du Haut-Pas à Dieppe.

Article 2 : Les caractéristiques du Prêt Complémentaire à l'Amélioration - PCAME - consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Montant150 000 €
- Echéances.....annuelles
- Durée totale du prêt.....15 ans
- Taux d'intérêt actuariel annuel.....3,45 %
- Taux annuel de progressivité.....0,00 %
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base du taux du Livret A en vigueur à la date de la présente délibération. Ces taux sont susceptibles d'être révisés à la date d'établissement du contrat de prêt, si le taux du Livret A applicable est modifié entre la date de la présente délibération et la date d'établissement du contrat de prêt.

Article 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Député Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le prêteur, la Caisse des Dépôts et Consignations et Sodineuf Habitat Normand et à signer la convention de garantie avec cet organisme définissant exclusivement les rapports entre la Ville de Dieppe et l'emprunteur, Sodineuf Habitat Normand, pendant toute la durée du remboursement du prêt.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 novembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Extension des capacités de l'autocommutateur de l'Hôtel de Ville
Affermissement des tranches conditionnelles**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 38

LE QUATRE NOVEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT- PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme OUVRY, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme GAILLARD.

Pouvoirs ont été donnés par Mme OUVRY à M. BAZIN, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à M. LEMASSON, M. WILKINSON à Mme TESTELIN, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que le marché n° 04201 a été conclu en application de l'article 35 III du Code des Marchés Publics du fait d'une extension d'installation existante (marchés complémentaires).

Il complète le marché initial n° 02244 passé selon la procédure d'Appel d'Offres.

Ce marché concerne des prestations devenues nécessaires après l'informatisation de certains secteurs, la modification de secteurs informatisés, la délocalisation de certains services et ce, non connues lors de la passation du marché initial.

Ce marché est décomposé en :

- une tranche ferme comprenant 3 lots
- une tranche conditionnelle n° 1 comprenant 3 lots
- une tranche conditionnelle n° 2 comprenant 1 lot
- une tranche conditionnelle n° 3 comprenant 1 lot

Après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 26 avril 2004, il est passé un marché avec la société Nextiraone titulaire du marché initial.

Après exécution de la tranche ferme, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député Maire d'affermir les tranches conditionnelles suivantes :

Tranche conditionnelle n° 1

- Lot 4 : Château Musée
- Lot 5 : Service Communication – Maison des Associations – Police Municipale et Dieppe Ville d'Art et d'Histoire
- Lot 6 : Gymnase Delaune et Service Logistique Animation

Tranche conditionnelle n° 2

- Lot 7 : Extension du réseau des crèches à la crèche du centre ville

Tranche conditionnelle n° 3

- Lot 8 : Service Propreté Urbaine

Les loyers mensuels sont les suivants :

- 569,94 € hors taxes pour la tranche conditionnelle n° 1
- 23,36 € hors taxes pour la tranche conditionnelle n° 2
- 178,83 € hors taxes pour la tranche conditionnelle n° 3

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 novembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

3^{ème} phase de la programmation 2004 du Contrat de Ville

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 38

LE QUATRE NOVEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT- PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme OUVRY, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme GAILLARD.

Pouvoirs ont été donnés par Mme OUVRY à M. BAZIN, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à M. LEMASSON, M. WILKINSON à Mme TESTELIN, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que, réuni le 30 septembre 2004, le comité de pilotage du contrat de ville a validé le tableau et les fiches-actions ci-joints de la 3^{ème} phase de programmation 2004 du contrat de ville, co-financée par la Ville, l'Etat, le Conseil Régional et la Caisse d'Allocations Familiales de Dieppe.

Pour en permettre la réalisation, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les 6 actions de cette phase de programmation,

2°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer les conventions de financement y afférentes,

3°) de verser aux maîtres d'ouvrage les participations financières de la Ville de Dieppe, sous forme de subventions à imputer au 824-6574-378 :

- 7 018 € à l'association Aide aux Mères et aux Familles à Domicile pour l'action « séances informations savoir habiter »,
- 2 000 € à l'association GEIQ-BTP 76 pour l'action « GEIQ BTP 76 dans les quartiers de Dieppe »,
- 2 200 € à l'association Ensemble vers l'insertion et l'emploi pour l'action « Appui Professionnel Individualisé »,
- 2 010 € à l'association Bel-Air pour l'action « Dynamique de l'Emploi »,
- 1 310 € à l'association ADIE pour l'action « Financement des micro-entreprises dans les quartiers de Dieppe ».

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 31 voix pour (groupe de la majorité et groupe socialiste)

☞ 7 abstentions (groupe communiste et M. PARIS)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 novembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Mise en place dans la ZUS ZRU du Val Druel d'une mission
d'intervention et de coordination en direction des jeunes en souffrance**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 38

LE QUATRE NOVEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT- PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme OUVRY, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme GAILLARD.

Pouvoirs ont été donnés par Mme OUVRY à M. BAZIN, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à M. LEMASSON, M. WILKINSON à Mme TESTELIN, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville 2000-2006 préconise l'expérimentation, en direction de jeunes en souffrance, de nouvelles méthodes d'intervention visant à prendre en main, d'une manière coordonnée et dans la très grande proximité, les parcours individuels de ces jeunes.

Au Val Druel, depuis plusieurs années, la relation avec les jeunes âgés de 16, 17, 18 ans ou plus, sortis du système scolaire ou non intégrés dans un cursus de formation professionnelle, devient très délicate : la situation s'est aggravée depuis la dernière rentrée scolaire, où l'on peut dénombrer au moins une quarantaine de jeunes sans projet personnel, vivant dans des familles très fragilisées.

Il est proposé de mettre en place, dans le quartier du Val Druel, une mission d'intervention et de coordination en direction de ce groupe de jeunes, par la mise à disposition permanente dans le quartier d'un poste de travailleur social (assistant de service social, éducateur spécialisé ou psychologue), ayant pour mission :

- le repérage des jeunes en difficulté,
- l'identification des processus individuels et collectifs de rupture,
- la constitution d'un réseau de partenaires susceptibles d'intervenir (professionnels de l'éducation, de la prévention et de l'insertion sanitaire, sociale et professionnelle),
- l'élaboration d'un parcours négocié avec chaque jeune et ses parents, favorisant l'insertion sociale et professionnelle ; mise en œuvre de ces parcours et accompagnement,
- la proposition et mise en place d'actions et animations contribuant à la socialisation des jeunes du quartier.

Cette mission est mise en place à partir de novembre 2004 par appel à candidature auprès de structures disposant de tels personnels diplômés.

Le chargé de mission devra travailler en lien direct avec les services municipaux afin d'en partager les ressources et les moyens (CCAS, mission contrat de ville et pôles de services, service municipal des sports, direction de la vie culturelle...). Il sollicitera et suivra l'intervention de l'ensemble des acteurs dans le cadre de la cellule de veille éducative en cours de constitution.

Prévue sur 9 mois, cette expérimentation représente une dépense totale de 35 000 € financée à 50 % par le Fonds Interministériel des Villes et à 50 % par le budget municipal.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- 1°) d'approuver le projet et son plan de financement,

2°) d'autoriser M. le Député-Maire à signer les conventions de partenariat et de financement y afférentes.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 29 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 9 abstentions (groupe communiste, groupe socialiste et M. PARIS)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 novembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Activités dans les pôles de services - Tarifs

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 38

LE QUATRE NOVEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT- PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme OUVRY, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme GAILLARD.

Pouvoirs ont été donnés par Mme OUVRY à M. BAZIN, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à M. LEMASSON, M. WILKINSON à Mme TESTELIN, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre des animations proposées dans les pôles de services :

- des ateliers d'arts plastiques sont ouverts aux enfants de 6 à 12 ans et aux adultes,
- des ateliers danse et remise en forme sont ouverts pour les jeunes de 8 à 16 ans ainsi que pour les adultes,
- deux sorties seront organisées au cours du 4^{ème} trimestre 2004, l'une au musée de l'air et de l'espace au Bourget, l'autre au musée Grévin.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer ainsi qu'il suit le tarif d'accès à ces initiatives, à encaisser par les régisseurs de recettes :

- 0,50 € la séance pour les ateliers d'arts plastiques,
- 8 € tous les 4 mois ou 20 € pour l'année scolaire en ce qui concerne les ateliers danse et remise en forme,
- 5 € par personne pour la sortie au musée de l'air et de l'espace,
- 11,50 € par personne adulte et 7,50 € pour les enfants pour la sortie au musée Grévin.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 31 voix pour (groupe de la majorité et groupe socialiste)

☞ 7 abstentions (groupe communiste et M. PARIS)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 novembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Solde de la subvention 2004 à l'association Foyer Duquesne au titre de
la prévention spécialisée**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 38

LE QUATRE NOVEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT- PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme OUVRY, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme GAILLARD.

Pouvoirs ont été donnés par Mme OUVRY à M. BAZIN, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à M. LEMASSON, M. WILKINSON à Mme TESTELIN, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que conformément à l'article 6 de la convention relative à la mise en œuvre des actions de prévention spécialisée à Dieppe conclue entre la Ville, le Conseil Général de la Seine-Maritime et l'association Foyer Duquesne, approuvée par le Conseil Municipal dans sa séance du 6 mars 2003, la Ville de Dieppe contribue aux dépenses du club de prévention à hauteur de 10 % du budget autorisé par le département au titre de la prévention spécialisée.

Par lettre en date du 30 septembre 2004, le Conseil Général a informé la Ville de Dieppe du montant du budget de l'association retenu au titre de la prévention spécialisée. Le total des dépenses de l'année 2004 s'élevant à 608 178,52 €, la participation annuelle de la Ville est arrêtée à 60 817,85 € pour l'exercice en cours.

Compte tenu du versement de deux acomptes de 20 734 € chacun, le solde de la subvention municipale 2004 à verser à l'association Foyer Duquesne au titre de la prévention spécialisée, et à imputer au 025 – 6574 – 3781, est fixé à 19 349,85 €.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 novembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Syndicat mixte de promotion de l'activité transmanche
Modifications statutaires - Avis du Conseil Municipal**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 38

LE QUATRE NOVEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT- PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme OUVRY, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme GAILLARD.

Pouvoirs ont été donnés par Mme OUVRY à M. BAZIN, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à M. LEMASSON, M. WILKINSON à Mme TESTELIN, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que par arrêté en date du 19 octobre 2000, Monsieur le Préfet de la Seine Maritime autorisait la création du Syndicat de promotion de l'activité transmanche et approuvait les statuts de ce syndicat mixte ouvert.

Par délibérations en date des 23 novembre, 20 décembre 2001 et 5 mai 2004, le comité du syndicat mixte a procédé à des modifications statutaires sur les articles 7, 8 et 10.

Conformément à l'article L 5211 - 20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités ou organismes membres doivent se prononcer sur ces modifications, à savoir :

1/ Modification de l'article 7 des statuts en son alinéa 3 (délibération du 23 novembre 2001) : l'obligation imposant la représentation de l'ensemble des collectivités ou organismes membres aux réunions du comité syndical est supprimée de sorte que cette assemblée délibérante puisse valablement délibérer dès lors qu'un tiers au moins des représentants est présent.

2/ Modification de l'article 10 des statuts – dernière phrase de l'alinéa 4 – (délibération du 20 décembre 2001) : rédaction modifiée afin de permettre au Président de pouvoir donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté délégation de signature, outre à un directeur général mais également à tout agent employé par le Syndicat mixte.

3/ Modification de l'article 8 des statuts fixant la composition du bureau (délibération du 5 mai 2004) : le bureau demeure composé de 15 membres toutefois le nombre de vice-présidents est porté à 3 au lieu de 2.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ces trois modifications statutaires.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 novembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Contrat Enfance 2004 - Association Accueil et Eveil en famille
Versement d'une subvention complémentaire**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 38

LE QUATRE NOVEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT- PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme OUVRY, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme GAILLARD.

Pouvoirs ont été donnés par Mme OUVRY à M. BAZIN, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à M. LEMASSON, M. WILKINSON à Mme TESTELIN, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que par délibération en date du 29 janvier 2004, le Conseil Municipal approuvait la prolongation pour deux années (2003-2004) du Contrat Enfance.

Cette prolongation a notamment permis d'intégrer, à titre dérogatoire, l'accueil permanent organisé par l'association « Accueil et Eveil en Famille ».

Toutefois, cette intégration devait se faire en conservant -une fois déduite la participation de la C.A.F.- le niveau de subvention accordée par la Ville en 1999, année de référence pour le calcul des dépenses et du nouveau taux de prestation de service enfance.

La participation prévisionnelle de la Ville pour 2004, établie au regard du résultat de l'année 2003, se trouve inférieure à ce montant.

Il est donc proposé au Conseil Municipal, afin d'honorer les engagements de la Ville vis-à-vis du Contrat Enfance, de verser une subvention complémentaire à l'association « Accueil et Eveil en Famille » d'un montant de 8 894 €.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 novembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**SAMU social - Convention entre la Ville de Dieppe, les CCAS de Dieppe
et Neuville lès Dieppe et les associations partenaires**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 38

LE QUATRE NOVEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT- PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme OUVRY, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme GAILLARD.

Pouvoirs ont été donnés par Mme OUVRY à M. BAZIN, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à M. LEMASSON, M. WILKINSON à Mme TESTELIN, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Madame Dominique LETEURTRE, Conseillère Municipale Déléguée, expose que par délibération en date du 29 avril 2004, le Conseil Municipal décidait d'apporter son soutien au SAMU social mis en place par les associations Information Solidarité Réfugiés, la Croix Rouge Française, l'Armée du Salut et l'Oeuvre Normande des Mères en partenariat avec la Ville de Dieppe.

Il approuvait dans ce cadre la mise à disposition du SAMU social – sous forme de prêt et dans le cadre d'une convention – des moyens matériels nécessaires à son fonctionnement, à savoir un véhicule de type Super 5 Renault et un téléphone portable.

Après une période d'expérimentation de six mois, et au vu du bilan de l'action, les partenaires ont souhaité poursuivre leur collaboration en associant les centres communaux d'action sociale de Dieppe et Neuville lès Dieppe et en précisant le cadre de l'intervention du SAMU social ainsi que les modalités de collaboration.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la signature d'une nouvelle convention avec l'ensemble des partenaires qui définit notamment :

- la période d'activation du SAMU social : de la mi-octobre à la fin avril,
- les modalités d'intervention des partenaires : permanence téléphonique de 19 heures au lendemain 8 heures et tournées de maraude en fonction des problèmes détectés,
- les modalités de mise à disposition par la Ville d'un véhicule et d'un téléphone portable,
- les modalités d'intervention des C.C.A.S. : suivi social des personnes et délivrance des aides.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 novembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Dieppe Maritime - Rapport d'activité 2003

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 38

LE QUATRE NOVEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT- PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme OUVRY, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme GAILLARD.

Pouvoirs ont été donnés par Mme OUVRY à M. BAZIN, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à M. LEMASSON, M. WILKINSON à Mme TESTELIN, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire, expose qu'en application de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport retraçant l'activité de la Communauté d'Agglomération doit chaque année faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la Commune au conseil communautaire sont entendus.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport relatif à l'année 2003 transmis par le Président de Dieppe Maritime, si des élus le souhaitent, ils pourront faire part de leurs réflexions à l'occasion de la prochaine séance du Conseil Municipal ou par écrit.

Le Conseil Municipal prend acte.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 novembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**UIOM - Traitement des fumées - Avenant n°2 à la convention
d'attribution de subvention par le Conseil Général**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 38

LE QUATRE NOVEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT- PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme OUVRY, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme GAILLARD.

Pouvoirs ont été donnés par Mme OUVRY à M. BAZIN, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à M. LEMASSON, M. WILKINSON à Mme TESTELIN, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que le Conseil Général de Seine-Maritime et la Ville de Dieppe ont signé le 14 janvier 2002 une convention relative à la subvention accordée par le Département, d'un montant de 864 690,83 €, pour la réalisation d'un traitement des fumées de l'UIOM de Dieppe.

L'avenant n° 1 à la convention du 14 janvier 2002 avait pour objet la prorogation de la durée de cette convention, toutes les dispositions non en contradiction avec cette prorogation demeurant intégralement en vigueur.

L'avenant n° 2 à cette convention, objet du présent rapport, a pour but de modifier les clauses concernant l'ensemble des documents à fournir pour prétendre au versement des second, troisième acomptes et solde de la subvention, soit 636 017,29 € et de proroger de nouveau la durée de validité de la convention, portant ainsi la date de caducité de cette convention au 31 décembre 2004.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention du 14 janvier 2002.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 novembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Dénomination d'une voie - Quartier de Neuville

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 38

LE QUATRE NOVEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT- PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme OUVRY, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme GAILLARD.

Pouvoirs ont été donnés par Mme OUVRY à M. BAZIN, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à M. LEMASSON, M. WILKINSON à Mme TESTELIN, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose qu'afin de procéder à la numération postale des résidences de la voie desservant la cité FESIM, et ainsi éviter toute confusion d'attribution du courrier avec les riverains de la rue Paul Bazin, il convient au préalable de la dénommer.

Après consultation informelle des habitants,

Il est proposé au Conseil Municipal la dénomination suivante :

- Impasse des Ifs

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 novembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**ZAC Dieppe Sud - Compte rendu annuel à la Collectivité
Exercice 2003**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 36

LE QUATRE NOVEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT- PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme OUVRY, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme GAILLARD.

Pouvoirs ont été donnés par Mme OUVRY à M. BAZIN, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à M. LEMASSON, M. WILKINSON à Mme TESTELIN, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que le 10 juin 1999, le Maire de Dieppe signait la convention de Concession de la ZAC « Dieppe Sud » avec la SEMAD.

L'article XIX de cette convention stipule que le concessionnaire doit adresser pour approbation au concédant un compte rendu comportant un bilan financier prévisionnel actualisé, un plan de trésorerie actualisé, un tableau des acquisitions et cessions immobilières, ainsi qu'une note de conjoncture sur les conditions physiques et financières de réalisation de l'opération au cours de l'exercice écoulé.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu annuel d'activités de la convention de concession de la « ZAC Dieppe Sud » présenté par la SEMAD pour l'année 2003.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

☞ M. LEVEAU et Mme MASSUGER ne prennent pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 novembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**OPAH "Cœur Historique de Dieppe" - Modification des barèmes et
conditions d'octroi des subventions de la Ville de Dieppe
Délibération modificative**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 38

LE QUATRE NOVEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT- PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme OUVRY, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme GAILLARD.

Pouvoirs ont été donnés par Mme OUVRY à M. BAZIN, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à M. LEMASSON, M. WILKINSON à Mme TESTELIN, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 11 Mai 2000 modifiée par les délibérations des 30 avril et 27 février 2002, le Conseil Municipal a approuvé les barèmes et conditions d'octroi des subventions liées à l'Opération Programmée de l'Habitat du Cœur Historique de Dieppe.

Le chapitre 6 de la délibération du 11 Mai 2000 prévoyait que le versement des subventions serait lié à la condition résolutoire de réaliser les travaux dans un délai de deux ans à compter de la date de notification de la subvention. Cette condition résolutoire reprenait les dispositions de la circulaire n° 97-01 et 97-02 du 7/01/97 de l'ANAH.

Depuis le 4 Octobre 2001, le règlement général de l'ANAH prévoit que le bénéficiaire de la subvention doit avoir achevé les travaux dans un délai de 3 ans à compter de la notification de la décision d'octroi de la subvention.

Afin d'harmoniser les conditions de versement de subventions de la Ville et de l'ANAH, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de modifier la délibération du 11 Mai 2000, afin de porter à 3 ans à compter de la notification de la décision d'octroi de la subvention, le délai de réalisation des travaux,

2°) de proroger d'un an tous les arrêtés en cours de validité.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 novembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Cession foncière - Emprise avenue Alexandre Dumas

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 38

LE QUATRE NOVEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT- PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme OUVRY, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme GAILLARD.

Pouvoirs ont été donnés par Mme OUVRY à M. BAZIN, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à M. LEMASSON, M. WILKINSON à Mme TESTELIN, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que par délibération du Conseil Municipal en date du 29 janvier 2004, la Ville de Dieppe a approuvé la cession d'un terrain sis chemin de la Margelle à Neuville-lès-Dieppe et cadastré section 466 AP n° 143, d'une contenance de 4 770 m².

Un plan de bornage dressé par le cabinet Duhamel, géomètre-expert, a mis en évidence qu'une partie du terrain jouxtant la propriété des consorts Guiller est actuellement occupée par les consorts sans autorisation. Cette emprise est d'une superficie de 73 m².

Il a été proposé aux consorts Guiller d'acquérir cette emprise afin de régulariser la situation. Les consorts Guiller ayant mis en vente leur parcelle, c'est avec les futurs acquéreurs, Monsieur et Madame Jaber, qui ont signé un compromis de vente, que la régularisation interviendra.

Il est proposé de leur céder cette emprise aux conditions d'acquisition acceptées par l'acheteur de la parcelle municipale voisine, soit au prix de 1 178,95 € hors taxe, les frais d'arpentage et d'acquisition étant à la charge de l'acquéreur.

Il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la cession à M. et Mme Jaber de l'emprise d'une superficie de 73 m² provenant du terrain cadastré section 466 AP n° 143, au prix de 1 178,95 € hors taxe, en sus des frais d'arpentage et d'acquisition à la charge de l'acquéreur,

2°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire par-devant Maître Le Long, notaire de la ville de Dieppe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 novembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Déclassement du domaine public de l'impasse sise avenue du Général
Leclerc et cession de son extrémité à la SEMAD**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 36

LE QUATRE NOVEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT- PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme OUVRY, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme GAILLARD.

Pouvoirs ont été donnés par Mme OUVRY à M. BAZIN, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à M. LEMASSON, M. WILKINSON à Mme TESTELIN, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre de l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat, la SEMAD a, le 31 janvier 2001, acquis à l'amiable pour un franc symbolique, un bâtiment sis 44, avenue du Général Leclerc et cadastré section AN n°10, afin d'y promouvoir la réalisation de logements.

Le degré de vétusté du bâtiment n'ayant pas permis d'envisager sa réhabilitation, la SEMAD a procédé à sa démolition et à la reconstruction d'un mur de soutènement qui s'était effondré.

Afin de favoriser la réalisation de l'opération de logements qui avait motivé l'acquisition de la parcelle par la SEMAD, il apparaît opportun de lui vendre, après déclassement, l'extrémité de l'impasse qui dessert le terrain et qui représente une surface d'environ 5 m².

L'état de délabrement de l'impasse au droit du terrain de la SEMAD et son annexion par plusieurs des riverains, notamment au droit des parcelles cadastrées section AN n° 12 et 13, attestent l'abandon de l'impasse sur les portions susvisées et autorisent la Ville à procéder à son déclassement de fait.

Il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le déclassement de fait du domaine public dans le domaine privé de la voie en impasse bordant côté sud le terrain cadastré section AN n° 10,

2°) d'approuver, après bornage, la cession à la SEMAD de la parcelle constituant l'extrémité de l'impasse, d'une contenance d'environ 5 m² pour l'euro symbolique,

3°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire par-devant Maître Le Long, notaire de la Ville de Dieppe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

☞ M. LEVEAU et Mme MASSUGER ne prennent pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 novembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Cession foncière à la SAS AMEXIA - Propriétés rue Montigny

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 38

LE QUATRE NOVEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT- PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme OUVRY, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme GAILLARD.

Pouvoirs ont été donnés par Mme OUVRY à M. BAZIN, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à M. LEMASSON, M. WILKINSON à Mme TESTELIN, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que par délibérations du Conseil Municipal en date des 11 décembre 2003 et 11 mars 2004, la Ville de Dieppe a approuvé la cession d'un ensemble immobilier, sis 5-7-9 rue Montigny, constitué par les parcelles cadastrées section AD n° 9 et 10, d'une contenance de 422 m² et d'une partie d'un terrain contigu, cadastré section AD n° 14p, d'une surface d'environ 593 m².

La société dénommée SAS AMEXIA a fait connaître son souhait d'acquérir cet ensemble immobilier pour un montant de 220 000 €, supérieur à l'estimation faite par les Services Fiscaux et s'est engagée à ménager sur la parcelle acquise une servitude de passage adaptée au fonctionnement de l'équipement que le Ministère de la Justice envisage de réaliser sur la parcelle sise 4 avenue Gambetta.

Il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'intervention du cabinet Duhamel, géomètre-expert à Dieppe, afin d'établir un document d'arpentage,

2°) d'approuver la division de la parcelle cadastrée section AD n° 14p en 2 parcelles,

3°) d'approuver la désaffectation de la partie, utilisée de fait actuellement à usage de parking d'une contenance d'environ 593 m²,

4°) d'approuver la cession à la SAS AMEXIA de l'ensemble immobilier cadastré section AD n° 9,10 et d'une partie de 14p, d'une contenance totale d'environ 1 015 m², pour un montant de 220 000 € H.T., en sus des frais d'acquisition à la charge de l'acquéreur,

5°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire par-devant Maître LE LONG, notaire de la ville de Dieppe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 29 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 9 abstentions (groupe communiste, groupe socialiste et M. PARIS)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 novembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Participation de la Ville de Dieppe au salon nautique 2004 à Paris

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 38

LE QUATRE NOVEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT- PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme OUVRY, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme GAILLARD.

Pouvoirs ont été donnés par Mme OUVRY à M. BAZIN, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à M. LEMASSON, M. WILKINSON à Mme TESTELIN, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Laurent MARTIN, Conseiller Municipal Délégué, expose aux membres du Conseil Municipal que la Ville de Dieppe prévoit de participer au Salon nautique qui se tiendra du 3 au 13 décembre 2004 à Paris.

Dieppe sera représentée par l'Office de Tourisme, le Pôle de Développement Touristique du Pays de Dieppe et le Port Jehan Ango, au sein d'un stand de 70 m², animé par le Comité Départemental du Tourisme et disposant de trois bornes « Tourisme », « Activités nautiques » et « Ports de plaisance ».

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Député-Maire à verser la quote-part supportée par la Ville, soit 740 €, au Comité Départemental du Tourisme qui prend en charge les frais afférents à cette opération.

La dépense correspondante sera imputée au crédit 95-6288-33301 du budget de la Ville.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 novembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Convention de partenariat financier avec l'association des commerçants
"les Vitrines du centre ville"**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 38

LE QUATRE NOVEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT- PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme OUVRY, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme GAILLARD.

Pouvoirs ont été donnés par Mme OUVRY à M. BAZIN, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à M. LEMASSON, M. WILKINSON à Mme TESTELIN, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que l'Association des commerçants « les Vitrines du centre ville » a pour missions essentielles de développer et de promouvoir l'activité commerciale et artisanale dieppoise et de dynamiser le centre ville et les quartiers dieppois par la réalisation d'opérations de communication et d'animations commerciales.

Depuis 2001, « les Vitrines du centre ville » sont un partenaire privilégié de l'Opération conduite par la Ville pour la redynamisation du commerce et de l'artisanat en centre ville. Les responsables de cette association ont fait montre d'un engagement humain et financier important. Ils sollicitent aujourd'hui la Ville afin d'être soutenus pour la poursuite et l'amplification de leurs activités en matière de promotion et d'animation.

Compte tenu de l'intérêt local que présente pour la Ville de Dieppe l'action de cette association et considérant que les activités exercées par l'association présentent un intérêt communal certain en participant à la dynamisation du commerce de proximité et à l'animation de la ville, et qu'il convient en conséquence de marquer le soutien de la Ville de Dieppe auxdites activités en leur apportant l'aide municipale pour encourager leur pratique et leur développement, il est proposé de verser à l'association une subvention sur la base d'un euro accordé pour un euro de cotisation collecté auprès des commerçants / artisans par celle-ci.

Il convient, pour ce faire, de passer une convention avec l'association afin de définir les objectifs et conditions techniques et financières de l'attribution de la subvention municipale.

Les caractéristiques principales de la convention seraient les suivantes :

- L'association s'engage à fédérer un nombre maximum de commerçants / artisans et à mobiliser des cotisations et participations à la hauteur des ambitions affichées,
- Elle s'engage également à participer à la future « Commission des Animations » chargée de la coordination des animations sur le territoire communal et à s'inscrire dans ce programme d'animations,
- La Ville s'engage à apporter son soutien financier à l'association sur la base d'un euro accordé pour un euro de cotisation collecté par l'association auprès de ses adhérents, dans la limite d'un plafond, fixé en début d'année sur la base de bilan financier et d'un programme prévisionnel d'animations.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention à intervenir avec l'association tels que décrits ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Député Maire à signer ladite convention.

La dépense correspondant à la subvention 2004 (35 000 €) sera imputée sur la ligne 025 6574 – 33304.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 novembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Régie à autonomie financière du Centre d'hébergement "Les Roches"
Confirmation d'une délibération du conseil d'exploitation du
12 octobre 2004 - Tarifs 2005**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 38

LE QUATRE NOVEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT- PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme OUVRY, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme GAILLARD.

Pouvoirs ont été donnés par Mme OUVRY à M. BAZIN, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à M. LEMASSON, M. WILKINSON à Mme TESTELIN, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Laurent MARTIN, Conseiller Municipal Délégué, propose au Conseil Municipal de confirmer la délibération prise par le Conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière du Centre d'hébergement « Les Roches » lors de sa réunion du 12 octobre dernier à l'effet de fixer les tarifs du Centre pour l'année 2005. Ceux-ci subissent une majoration de 3%. Ils figurent ci-joint en annexe.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :
- ☞ 29 voix pour (groupe de la majorité)
- ☞ 9 abstentions (groupe communiste, groupe socialiste et M. PARIS)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 novembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Convention Ville de Dieppe/Caisse d'Allocations Familiales pour une
Prestation de Service unique (P.S.U) et ses implications**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 38

LE QUATRE NOVEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT- PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme OUVRY, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme GAILLARD.

Pouvoirs ont été donnés par Mme OUVRY à M. BAZIN, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à M. LEMASSON, M. WILKINSON à Mme TESTELIN, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose qu'en application des conventions signées avec la Ville, la Caisse d'Allocations Familiales lui verse une Prestation de Service Ordinaire (P.S.O.) pour les ressortissants du Régime Général à hauteur de 35,80 €, pour chaque journée crèche, incluant la participation des parents et 0,74 € de l'heure en halte jeux, hors participation familiale.

Au 1^{er} janvier 2005 - date butoir - une nouvelle prestation de service appelée Prestation de Service Unique (P.S.U.) se substituera à la Prestation de Service Ordinaire pour les enfants de moins de 4 ans. Elle représente, pour 2004, 3,52 € de l'heure, incluant la participation des parents, quel que soit le mode d'accueil (halte ou crèche).

Cette nouvelle prestation implique des modifications importantes et nécessite un nouvel agrément des structures par le Conseil Général.

En crèche, comme en halte :

- les enfants seront accueillis jusqu'à 4 ans,
- les tarifs - horaires - seront établis en fonction des ressources et du nombre d'enfants dans la famille,
- pas de majoration pour les familles extérieures à la commune,
- une majoration sera appliquée aux parents ne relevant pas du régime général de la C.A.F. (M.S.A., E.D.F. et Marine),
- instauration d'un tarif minimum, basé sur le R.M.I., et d'un tarif maximum, basé sur le revenu de l'A.G.E.D. (Allocation de Garde d'Enfant à Domicile) applicable dans les conditions suivantes :
- tarif minimum : revenus annuels de 6 225 € (chiffre 2003) : 0,31 € pour un enfant,
- tarif maximum : revenus annuels de 48 256 € (chiffre 2003) : 2,41 € pour un enfant.
- des contrats : en heures par mois, en heures par jour et en jours par mois seront proposés aux parents.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les nouvelles implications découlant de la Prestation de Service Unique (P.S.U.), dont l'application est fixée au 1^{er} janvier 2005,

2°) de solliciter le Conseil Général pour l'agrément des structures,

3°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer, en son temps, la nouvelle convention Ville / Caisse d'Allocations Familiales relative à ladite Prestation de Service Unique (P.S.U.).

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 31 voix pour (groupe de la majorité et groupe socialiste)

☞ 7 abstentions (groupe communiste et M. PARIS)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 novembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Transports scolaires - Lycée Jehan Ango

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 38

LE QUATRE NOVEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT- PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme OUVRY, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme GAILLARD.

Pouvoirs ont été donnés par Mme OUVRY à M. BAZIN, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à M. LEMASSON, M. WILKINSON à Mme TESTELIN, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose qu'après la rentrée scolaire et durant 10 séances, les 20 élèves d'une classe de terminale du Lycée Jehan Ango bénéficient d'une activité natation, le samedi matin.

La piscine de la Maison des sports –piscine la plus proche du Lycée- étant réservée aux activités « bébés nageurs » depuis plusieurs années, la classe est accueillie sur une autre piscine, sous réserve des disponibilités.

Pour ce trimestre, l'activité encadrée par Madame Guerra, professeur d'E.P.S du Lycée Jehan Ango aura lieu à la piscine Auguste Delaune du 18 septembre au 27 novembre 2004 (soit 10 samedis).

Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire la prise en charge du coût du déplacement en bus qui sera assuré par la C.N.A. dans le cadre du marché des transports n° 4 335.

La dépense qui est évaluée pour cette année à 437,30 € est imputable au 252.6247.326

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 novembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Projets d'écoles - Actions spécifiques - Année scolaire 2004/2005

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 38

LE QUATRE NOVEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT- PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme OUVRY, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme GAILLARD.

Pouvoirs ont été donnés par Mme OUVRY à M. BAZIN, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à M. LEMASSON, M. WILKINSON à Mme TESTELIN, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose qu'en 2002, les projets d'écoles ont été écrits pour 3 ans.

Chaque année, des actions spécifiques sont présentées et déposées auprès de la Ville pour être subventionnées. Elles concernent :

- le soutien à la lecture : défis entre classes, dotations des bibliothèques
- la communication avec les familles sous forme de journal scolaire
- les activités à caractère scientifique et technique, (défi technologique inter écoles), d'éducation à la santé, au sport, à l'environnement (classes de mer avec l'Estran)...

22 écoles ont décliné 141 actions dont 23 classes à Projet Artistique et Culturel (P.A.C.)

Cette année, l'Inspection Académique a réservé son soutien financier aux seules classes à P.A.C. qui s'appuient sur les ressources locales pour faire découvrir la musique, le théâtre, la poésie, la danse, la photographie, les arts plastiques en lien avec l'action culturelle de l'Académie qui aura pour thème « la mer » et aux classes « Patrimoine et Littoral ». L'Inspection Académique agréée les intervenants qu'elle rémunère au service fait, dans la limite de 8 h par classe.

Ainsi, 18 classes à P.A.C. bénéficient d'un agrément sur lequel la Ville peut s'appuyer pour accorder sa participation sous forme d'une subvention à la coopérative scolaire qui gère l'achat de fournitures, petit matériel... et d'une subvention à l'organisme référent qui coordonne et complète ainsi le financement des interventions.

A ce titre, il est proposé de prendre en charge la dépense comme suit :

1) ESTRAN sur la base du coût de l'entrée par élève au tarif « groupe » soit 2 € x 2 811 entrées réalisées = 5 622 €

2) M.J.P. sur la base du nombre d'élèves des classes agréées
soit : 10 € x 317 élèves = 3 170 €

A noter qu'à l'identique des autres services municipaux, Dieppe Ville d'Art et d'Histoire gère désormais l'accueil des classes sur son budget et a enregistré 1 918 élèves qui ont bénéficié des divers ateliers organisés cette année soit une aide indirecte de 2 877 €.

Par ailleurs, l'école Jules Ferry sollicite l'aide de la Ville pour la classe « poneys » de la Classe d'Intégration Scolaire, de même que l'école Desceliers pour deux classes de découverte (CLIS et CM2). Sans préjuger de leur intérêt, ces activités jugées non prioritaires par les Inspecteurs de l'Education Nationale, peuvent être accompagnées par la Ville qui aide ainsi les familles. En ce qui concerne les deux classes de découverte de l'école Desceliers, l'aide de la Ville sera instruite en même temps que la demande de subvention auprès du Conseil Général.

Après étude concertée et validation des projets par les I.E.N., l'aide de la Ville peut se répartir comme suit (voir tableau en annexe)

Afin de ne pas retarder la mise en place de ces actions, il est proposé au Conseil Municipal de verser aux coopératives ou organismes concernés les sommes figurant sur l'état récapitulatif, pour un montant de 19 073 € à prélever sur le crédit prévu à cet effet au B.P. 2004 (211 – 6574.8 – 326, 212 – 6574.8 – 326, 255 – 6574.8 – 326)

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 novembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Ouverture d'un accueil post scolaire à l'école élémentaire Pierre Curie

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 38

LE QUATRE NOVEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT- PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme OUVRY, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme GAILLARD.

Pouvoirs ont été donnés par Mme OUVRY à M. BAZIN, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à M. LEMASSON, M. WILKINSON à Mme TESTELIN, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que par le biais d'une enquête réalisée à la demande des familles par Monsieur Delacroix, Directeur de l'école, 15 familles expriment le souhait que la Ville réponde à leur besoin de garde en organisant un accueil périscolaire à l'école Pierre Curie, à compter de la rentrée des vacances de la Toussaint.

La dépense couvrant les frais de personnel s'élève à 2 322 € pour les 8 mois à courir jusqu'au 30 juin 2005.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'assurer l'accueil périscolaire des enfants, les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 16 h 30 à 18 h, à compter du 4 novembre 2004,
- de faire encadrer les enfants par une animatrice assurant déjà le temps du midi,
- de demander aux familles une participation forfaitisée à 21 € par mois,
- et de nommer l'animatrice responsable, régisseur adjoint.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 29 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 9 abstentions (groupe communiste, groupe socialiste et M. PARIS)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 novembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Admissions en non valeur - Proposition de réunion à huis clos
Vote du Conseil Municipal**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 38

LE QUATRE NOVEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT- PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme OUVRY, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme GAILLARD.

Pouvoirs ont été donnés par Mme OUVRY à M. BAZIN, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à M. LEMASSON, M. WILKINSON à Mme TESTELIN, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Conformément à l'article L 2121 18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Député Maire propose au Conseil Municipal de siéger à huis clos pour délibérer sur les admissions en non valeur.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 novembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Taxes et produits communaux - Admissions en non valeur
Budget principal**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 38

LE QUATRE NOVEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT- PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme OUVRY, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme GAILLARD.

Pouvoirs ont été donnés par Mme OUVRY à M. BAZIN, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à M. LEMASSON, M. WILKINSON à Mme TESTELIN, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal d'admettre en non valeur les titres figurant sur les états présentés par Monsieur le Trésorier Principal Municipal.

Le montant retenu est de 20 290,33 €.

Il s'agit de créances irrécouvrables et concernant principalement des titres émis entre 1990 et 2001, dont les débiteurs sont insolubles ou dont la liquidation judiciaire de la société a été prononcée.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 novembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

